

DIRECTION REGIONALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Edition 2006

DOSSIER DE CANDIDATURE

Nom du porteur de l'action :

Titre de l'action :

Catégories (voir au verso) : 1 2 3 4 5 6 7 (cochez la case)

**Les dossiers sont à retourner en 2 exemplaires impérativement avant le :
vendredi 26 mai 2006 dernier délai à la :**

Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports Côte d'Azur
"Concours femmes et sport Provence-Alpes-Côte d'Azur"
Bureau 3000, avenue Eugène Donadeï
06706 Saint Laurent du Var cedex

tout dossier reçu après cette date ne pourra être pris en considération.

LE CONCOURS CONCERNE 7 CATEGORIES D' ACTIONS



CATÉGORIES :

- 1 ACTION : toute action visant à améliorer la présence des jeunes filles dans les quartiers sensibles; pratiques sportives féminines jusqu'à 20 ans, pratiques sportives mixtes.
- 2 COMMUNICATION / MEDIA : communication écrite ou visuelle mettant en relief la place des femmes dans les médias; sont éligibles également, les femmes journalistes du sport ayant réalisé un travail remarquable.
- 3 MANIFESTATION SPORTIVE, FORUM : toute manifestation qui aura pris en considération l'amélioration de la place des femmes dans le sport et l'amélioration de la parité.
- 4 ETUDE / RECHERCHE : toute étude et recherche visant à mieux comprendre les besoins en matière de pratique d'activités physiques féminines.
- 5 PERFORMANCE : toute performance sportive, remarquable, originale, innovante mettant en évidence les jeunes filles ou les femmes.
- 6 DIRIGEANTE : toute dirigeante ayant œuvré pour la promotion du sport en général et du sport féminin ou pour la promotion de la mixité.
- 7 COUP DE COEUR : tout projet "femmes et sport" original centré sur la thématique du concours mais n'entrant pas dans les catégories décrites ci-dessus.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR LE PORTEUR DE L'ACTION

La candidature est présentée par :

Date de Naissance :

Adresse :

Téléphone : Téléphone Portable :

Courriel :

Fonction (associative, professionnelle) :

Titre (sportif, autre) :

INSTITUTION D'APPARTENANCE (Association, Entreprise, Collectivité, Fondation...)

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Autorisation Parentale pour les mineurs

Nom, Prénom :

Qualité (père, mère, tuteur)

J'autorisené(e) le.....à participer au concours "Femmes et sport"
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Date :

Signature :

PRESENTATION DE L'ACTION



Titre de l'action :

1 - Décrire précisément ou joindre les éléments utiles à la compréhension de la candidature (maximum 5 pages). Dire pourquoi cette candidature apporte un progrès :

- dans la participation des femmes et des jeunes filles dans la pratique des activités physiques et sportives,
- dans la prise de responsabilité des femmes au sein du mouvement sportif,
- dans l'amélioration de la mixité,
- pour l'amélioration de la place de la femme dans le sport en Région PACA.

2 - Joindre : - un Curriculum Vitae du porteur du projet - tous les éléments permettant d'éclairer la candidature (réalisations, productions, articles de presse, articles scientifiques, photos, cd rom...)

3 - Parrainage éventuel

Nom :

Fonction :

Tel :

Avis sur la candidature :

.....
.....
.....

Signature :

4 - Organisme(s) éventuellement bénéficiaire(s) du projet (association, collectivité, entreprise)

Nom :

Adresse :

Tel : Fax :

Courriel :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Instruction du dossier :

Décision du jury :

La Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Provence-Alpes-Côte d'Azur en association avec la Délégation Régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur aux Droits des Femmes et à l'Égalité, le Comité Régional Olympique et Sportif de la Côte d'Azur et le Comité Régional Olympique et Sportif Provence-Alpes organisent avec la participation de l'Association Femmes Sport Culture Méditerranée le deuxième "concours femmes et sport" édition 2006.

Principe

Le concours femmes et sport Provence-Alpes-Côte d'Azur a pour but de reconnaître et féliciter les femmes et les hommes qui s'impliquent dans les domaines sportif, économique, éducatif, artistique, universitaire et médiatique dans un but de promotion des femmes et des jeunes filles par le sport, comme pratiquantes ou dirigeantes.

Calendrier

- **Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le vendredi 26 mai 2006** (le cachet de la poste faisant foi - Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte).
- Attribution des prix : le mercredi 4 octobre 2006, au CREPS PACA, site d'Aix en Provence

Règlement

ARTICLE 1 :

Le concours est accessible aux femmes et aux hommes, quels que soient leur statut, condition sociale et niveau de qualification. Les candidat(e)s mineur(e)s doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours. La participation au concours implique la connaissance du présent règlement et son entière acceptation.

ARTICLE 2 :

Un(e) candidat(e) peut prendre part à 2 catégories du concours. Le nombre de propositions est limité à une proposition par thème et par candidat(e). Un(e) candidat(e) ne peut bénéficier que d'un seul prix.

ARTICLE 3 :

Tous les dossiers sont recevables dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'une des catégories suivantes :

- **ACTION** : toute action visant à améliorer la présence des jeunes filles dans les quartiers sensibles; pratiques sportives féminines jusqu'à 20 ans, pratiques sportives mixtes.
- **COMMUNICATION / MEDIA** : communication écrite ou visuelle mettant en relief la place des femmes dans les médias; sont éligibles également les femmes journalistes du sport ayant réalisé un travail remarquable.
- **MANIFESTATION SPORTIVE, FORUM** : toute manifestation qui aura pris en considération l'amélioration de la place des femmes dans le sport et l'amélioration de la parité.
- **ETUDE / RECHERCHE** : toute étude et recherche visant à mieux comprendre les besoins en matière de pratique d'activités physiques féminines.
- **PERFORMANCE** : toute performance sportive, remarquable, originale, innovante mettant en évidence les jeunes filles ou les femmes.
- **DIRIGEANTE** : toute dirigeante ayant œuvré pour la promotion du sport en général et du sport féminin ou pour la promotion de la mixité.
- **COUP DE COEUR** : tout projet "femmes et sport" original centré sur la thématique du concours mais n'entrant pas dans les catégories décrites ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Seront pris en compte les projets réalisés sur la période allant du 1er janvier 2005 au 15 mai 2006.

ARTICLE 5 :

La composition du jury est la suivante :

- Le Directeur Régional et Départemental de la Jeunesse et des Sports PACA
- La Déléguée Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- Le Délégué Régional de la Jeunesse et des Sports pour la Côte d'Azur
- Les Présidents des Comités Régionaux Olympiques et Sportifs PACA
- Les Directeurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- La Correspondante de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports chargée du dossier " femmes et sport "
- Les Membres du groupe national Femmes et Sport en région PACA
- Des personnalités issues du monde sportif : sportif(ive)s de haut niveau, représentant(e)s des médias et personnalités du monde artistique.....
- L'Inspectrice et les cadres d'Etat chargés du dossier "femmes et sport" en Provence-Alpes et Côte d'Azur

ARTICLE 6 :

La dotation financière aux lauréats 2006 portera sur un total de 10.000 euros

ARTICLE 7 :

Les lauréat(e)s s'engagent, si leur projet est retenu et récompensé à mettre à disposition leur réalisation qui pourra être utilisée comme support de communication, libre de droit au profit de la DRDJS PACA.

ARTICLE 8 :

Les dossiers complets sont à adresser à la :

Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports Côte d'Azur
"Concours femmes et sport Provence-Alpes-Côte d'Azur"
Bureau 3000, avenue Eugène Donadeï
06706 Saint Laurent du Var cedex

ARTICLE 9 :

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un quelconque appel.

ATTENTION : En participant au concours, vous vous engagez à être présent(e) le jour de la remise des prix.

Votre correspondante à la Délégation Régionale de la Jeunesse et des Sports est :
Marie-Christine Lanfranchi 04 93 19 51 86 : marie-christine.lanfranchi@jeunesse-sports.gouv.fr